

NOTE PRÉPARATION CONSEIL SYNDICAL

Le 4 décembre 2019, à 17h30 à Lagrand (salle de la CCSB)



PRÉSENTATION

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

En prévision du budget prévisionnel 2020, le débat d'orientation budgétaire proposé a pour objectifs :

- Maintien du niveau des participations des EPCI (229 933 €)
- Poursuite du programme en cours ne modifiant pas de manière significative le budget général ;
- Augmentation des études en régie.

Les grandes tendances budgétaires pour l'année 2020 sont comparées avec celles de 2019. Les éléments complémentaires seront présentés en séance.

FONCTIONNEMENT	2019	2020	Différence 2019-2020
Dépenses	1 096 766,27 €	1 006 611,14 €	-90 155,13 €
Recettes	1 096 766,27 €	1 006 611,13 €	-90 155,14 €

INVESTISSEMENT	2019	2020	Différence 2019-2020
Dépenses	944 157,29 €	978 326,35 €	34 169,06 €
Recettes	944 157,29 €	978 326,35 €	34 169,06 €

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_032 : RÉVISION STATUTS SMIGIBA

Avec la nouvelle organisation territoriale, les membres du SMIGIBA sont passés de 9 à 4 EPCI. Il est opportun de faire évoluer les statuts du syndicat en actualisant les membres du syndicat (articles 1 et 2 des statuts actuels).

L'impact de la modification des membres du syndicat est important sur le nombre de délégués. Il est proposé de réviser la représentation des élus au sein du conseil syndical afin d'être conforme aux nouveaux statuts.

Une étude juridique menée en concertation avec les EPCI en 2019 a mis en avant une représentativité à 18 élus titulaires et détaillée ci-dessous.

Chaque collectivité membre est représentée par des **délégués titulaires** dont le nombre est fixé en faisant la somme des points I et II décrits ci-dessous, selon :

I. la somme des populations DGF communales pondérées par la part de surface communale dans le bassin versant du Buëch, de la façon suivante :

Population DGF	Nombre de délégués titulaires
Moins de 5 999 habitants	1 délégué titulaire
Entre 6 000 et 11 999 habitants	2 délégués titulaires
A partir de 12 000 habitants	4 délégués titulaires

II. le nombre de communes de son périmètre d'adhésion, de la façon suivante :

Nombre de communes	Nombre de délégués titulaires
Moins de 5	0 délégué titulaire
Entre 5 et 9 inclus	2 délégués titulaires
Plus de 10	4 délégués titulaires

Dans la situation actuelle, cela revient à 6 élus délégués titulaires pour la CCBD, 8 délégués pour la CCSB, 3 délégués pour la CCBDP et 1 délégué pour la CCD.

	CCBD	CCSB	CCBDP	CCDiois	TOTAL
Nombre de délégués titulaires	6	8	3	1	18

Chaque collectivité membre dispose également de **délégués suppléants**, appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un délégué titulaire. Chaque collectivité membre dispose d'un nombre délégués suppléants défini comme suit sur la base de la population DGF communale de son périmètre d'adhésion :

Population DGF	Nombre de délégués suppléants
Moins de 5 999 habitants	1 délégué suppléant
Entre 6 000 et 11 999 habitants	2 délégués suppléants
A partir de 12 000 habitants	4 délégués suppléants

Dans la situation actuelle, cela revient à 4 élus délégués suppléants pour la CCBD, 4 délégués pour la CCSB, 1 délégué pour la CCBDP et 1 délégué pour la CCD.

Les délégués de chaque collectivité membre sont désignés par leur assemblée délibérante.

Dans le cas où aucune décision n'est prise par le comité syndical, la mise en conformité des statuts amènerait au scénario suivant (article 7 statuts) :

	CCBD	CCSB	CCBDP	CCDiois	TOTAL
Nombre de délégués statuts actuels	3	3	3	1	10

La question de l'intégration de l'agglomération de Gap a également été soulevée par le juriste (statutairement : 1 siège)

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_033 : INTÉGRATION D'UN POSTE D'HYDROMÈTRE

Il est proposé de créer un poste d'hydromètre et de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers qui pourraient permettre de répondre à la nécessité d'avancer sur les actions suivantes :

- définition d'un système de surveillance et d'alerte à l'échelle du B.V (action du POIA/PAPI)
- étude du fonctionnement de la ressource en eau souterraine (action du PGRE)

Ces actions sont inscrites dans les programmes 2020 du POIA/PAPI et du PGRE comme prioritaires. La réalisation en régie ou en externalisation permet l'obtention des mêmes taux de subvention (80% pour le POIA/PAPI et 70% pour le PGRE).

Les coûts sont largement diminués par une réalisation en régie de l'ordre de 50%.

Les missions consisteront dans le cadre du PAPI/POIA à :

- analyser et valider les données des stations du SMIGIBA
- définir un programme d'investissement et de maintenance pour l'acquisition de données en crues
- Réfléchir à la mise en œuvre d'un système d'alerte

Dans le cadre du PGRE :

- Démarrer l'étude de la ressource en eau souterraine pour l'amélioration de la connaissance (interaction rivière / nappe ; fonctionnement des adoux, disponibilité de la ressource pour les usages...)

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_034 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COURANTOMÈTRE

Le SMIGIBA possède actuellement un courantomètre acheté d'occasion en 2011. Ce matériel est tombé en panne en fin de saison de jaugeages, en octobre 2019. Il a déjà été réparé en 2018. Le coût de réparation est actuellement trop important pour le remettre en service. Il est proposé d'acheter un nouvel appareil pour les jaugeages à réaliser dès 2020.

Demande de subvention pour l'achat d'un courantomètre, matériel nécessaire pour réaliser les jaugeages (définition hauteur/débit sur les stations). Le montant est fixé à 11 000 € HT et était inscrit au budget 2019. Une demande de subvention à hauteur de 70% peut être octroyée par l'Agence.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_035 : DÉTERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_036 : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

En raison de l'inscription de Mme Hélène SCIAMMA sur la liste d'admission de l'examen d'adjoint administratif principal 2ème classe par avancement de grade en date du 27 juin 2019, Le Président propose à l'assemblée, **la suppression** du poste d'adjoint administratif et **la création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe permanent à temps complet.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_037 : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

L'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Corinne MANNICACCI au taux de 100 % par an, soit un montant de 430,25 € pour cette année.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_038 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°DE_2018_046 : TRAITEMENT DES DONNÉES SIG (ACTION 3.6 DU PAPI D'INTENTION)

La délibération n°DE_2019_046 du 8 octobre 2018 prévoyait l'achat d'un poste informatique afin de pouvoir traiter les données SIG.

Vu l'intérêt de traiter ces données en interne, il convient de former un agent à l'utilisation d'un logiciel SIG. Il est donc proposé de remplacer l'achat d'un poste informatique par le paiement d'une formation à un agent du SMIGIBA pour réaliser une base de données cartographiques à enjeux environnementaux.

Le montant de la dépense prévisionnelle reste identique : 3 500 € TTC

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_039 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL DU MASSIF DES ALPES – ETAT - ANNÉE 2020

Demande de subventions au titre du POIA auprès de l'Etat pour la mise en œuvre des actions prévues au programme nécessitant une demande annuelle :

- animation du programme (salaires et frais de déplacements),
- conférences sur les risques naturels,
- programme de sensibilisation des scolaires,
- réunions géographiques sur les risques et veille réglementaire,
- Réflexion sur la mise en place d'un système d'alerte sur le bassin versant concernant les risques naturels,
- Organisation de l'alerte et de la gestion de crise",
- Création d'un observatoire enjeux, risques et milieux,
- Supports de communication pour les riverains et pour les touristes ;

Le montant du POIA pour les actions en fonctionnement sur l'année 2020 a été estimé à 106 267,26 € TTC .

Le plan de financement pour 2020 est le suivant :

• Actions en fonctionnement :		
FEDER	50 % soit	53 133,63 € TTC
État-FNADT	15 % soit	15 940,09 € TTC
Conseil Régional PACA	15 % soit	15 940,09 € TTC
SMIGIBA	20 % soit	21 253,45 € TTC
TOTAL		106 267,26 € TTC

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°DE_2019_040 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL DU MASSIF DES ALPES – RÉGION PACA - ANNÉE 2020-2021

Demande de subventions auprès de la région PACA dans le cadre du POIA :

Le montant total du POIA est estimé à **407 892,33 €** pour les 3 années du programme, soit 135 964,11 € pour une année.

Le plan de financement provisoire pour la période du **01/09/2020 au 31/08/2021** est le suivant :

FEDER	50 % soit	67 982 € TTC
État-FNADT	15 % soit	20 395 € TTC
Conseil Régional SUD PACA	15 % soit	20 395 € TTC
SMIGIBA	20 % soit	27 192,11 € TTC

POINTS IMPORTANTS – VIE DE LA STRUCTURE

LOCAUX DU SMIGIBA

Les locaux du SMIGIBA sont actuellement implantés à Aspremont. Il s'agit d'une location avec un bail court terme qui se termine le 31 mai 2020. Lors des précédents conseils syndicaux, il a été discuté la possibilité

d'acheter les locaux occupés actuellement et les présidents des EPCI ont été sollicités par courrier en début d'année 2019 pour se positionner sur cette démarche.

Les alternatives qui se présentent aujourd'hui pour établir le siège du SMIGIBA sont :

- l'acquisition des locaux actuels (219 000 € + travaux : 30 000 €) à Aspremont ;
- locaux de l'ancienne boyauderie à Aspres sur Buëch avec des travaux très importants à la charge du SMIGIBA, l'occupation pourrait se faire sous forme d'un bail emphytéotique avec le Département des Hautes Alpes. Compte tenu des travaux importants, les locaux ne seront certainement pas disponibles au 01/06/2020 ;
- poursuite de la location de la maison d'Aspremont si elle n'est pas vendue, sachant que le propriétaire souhaite la vendre le plus rapidement possible.

POINTS TECHNIQUES / INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux de traitement des iscles sur le Buëch : Polder a eu quelques soucis d'engins durant la phase travaux. Suspension des travaux pour mauvaises conditions météo. Intervention ponctuelle à Chanousse (Blaisance), à Ballons (Méouge) et dans le Buëch Aval, notamment au droit de la décharge de Ribiers. Réunion publique cette année faite à Ribiers. Déclaration d'intérêt général (DIG) se termine fin 2019. Pour la renouveler, la DDT demande que soit éclaircie la GEMAPI. Les services de l'Etat vont nous adresser un courrier au sujet des compétences du SMIGIBA au regard de la GEMAPI. En fonction, la DDT acceptera ou non la prorogation de la DIG.
- Pont d'Aspremont : demande du maire d'extraire les matériaux en amont du pont. Les services de l'Etat sont défavorables à une extraction. La sous préfète a donné son autorisation de curer un volume inférieur aux seuils d'autorisation. Ces travaux relèvent de la compétence GEMAPI. Qui réalise les travaux ? EPCI/Mairie/SMIGIBA ? Demande du maire que le pont soit refait et inscrit au CPER. Mais le pont est en très bon état (date fin 1970).
- SAGE Durance : 6/11 rencontre avec M. Francou pour travailler sur la gouvernance de la future CLE (Comité local de l'eau). Une nouvelle rencontre est prévue le 10/12. Les questions qui se posent tournent autour de la représentativité des usages, des différents bassins,...
- Comité rivière 12/12 : présentation du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) → projet de création d'un poste à la C.A 05 et au CD 05. Lors de ce comité de rivière, M. Francou propose de montrer les suites des travaux de traitement des iscles, notamment sur Aspremont ; le long de la route départementale.
- Ateliers de concertation sur les zones à risques de la vallée : 3 réunions réparties par sous bassin versant se sont déroulées cet automne. Objectifs de compiler le ressenti du risque par les élus sur les différents risques à l'échelle des 3 secteurs.
- Comité sécheresse du 15/11
- Communication : succès auprès des écoles
- Conférence avec Université Inter Age Veynois